



DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON
Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22
E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : http://lyon-rhone.fff.fr

PV N°606 DU JEUDI 22 JUIN 2023

FOOT LOISIR A 11 – L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER...

C'était soir de première vendredi dernier sur les installations de l'USEL Foot, à Jonage...

Première finale de foot loisir à 11 organisée en soirée. Une réussite si l'on en croit les retours des quatorze équipes qui avaient répondu à l'appel de Gérard Mei et de son équipe de la Commission Foot Loisir.

Au programme, sur les quatre terrains du club présidé par Eric Francols, cinq matchs de vingt minutes, durant lesquels les six arbitres officiels du tournoi attribuaient à chaque fois une note fair-play allant de un à cinq. Note qui s'joutait aux points traditionnels de la rencontre (4, 2, 1).

A ce petit jeu, la victoire finale est revenue à l'ASVEL, juste de devant le SC Bron-Terraillon.

Mais au-delà du classement, c'est bien l'ambiance qui a régné tout au long de la soirée donc, qui est à retenir et... à renouveler la saison prochaine.

LE CLASSEMENT

1/ASVEL FOOT
2/SC BRON TERRAILLON
3/US MONTANAY (ex aequo)
3/CFI (ex aequo)
5/AS PUSIGNAN
6/LAMBRETTA
7/FC ROULE MULATIERE
8/FAR CROIX ROUSSE
9/USEL Foot
10/SPORTING GONE
11/AIGLONS
12/JS IRIGNY
13/COSTAUDS FC
14/ES SAINT PRIEST









SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 juin 2023

Secrétaire Général : Serge GOURDAIN Secrétaire Adjointe : Martine GRANOTTIER

Présent: Serge GOURDAIN



INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

Les remises de médailles pour la saison 2022/2023 auront lieu le 29 juin 2023 au District de Lyon et du Rhône de Football, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON à 19h00. Une invitation sera envoyée à chaque récipiendaire.



INVITATIONS

AS MONTCHAT

Le club de **l'AS Montchat** invite le district de Lyon et du Rhône de Football à l'évènement festif organisé à l'occasion de la dénomination des terrains de l'AS **Monchat** qui aura lieu **le mercredi 21 juin 2023** à 17h au stade Marc-Vivien Foé 13 rue Jules Verne.

Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation et sera représenté par monsieur **Serge Gourdain** secrétaire Général du district.

ES GENAS AZIEU FOOTBALL

Le club de **ES Genas Azieu Football** invite le district de Lyon et du Rhône de Football à leur soirée des partenaires **le jeudi 22 juin 2023** à partir de 19h30 à l'hôtel Mercure de Genas.

Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation et sera représenté par **Serge Gourdain** secrétaire Général du District.

FC MEYS GREZIEU

Le club du **FC Meys Grézieu invite** le district de Lyon et du Rhône de Football à leur Assemblée Générale qui aura lieu **le jeudi 22 juin 2023** à partir de 19h30 au stade de la gare à Meys.

Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation.

L'Entreprise FONTANEL

L'Entreprise Fontanel invite le district de Lyon et du Rhône de Football pour leur 60 ans qui auront lieu le jeudi 22 juin 2023, à partir de 19h au stade municipal de Chasselay.

Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation et sera présent.

METROPOLE DE LYON

Monsieur **Florestan Groult**, Vice-président en charge des sports à la métropole de Lyon souhaite organiser à l'approche des prochains jeux olympiques et paralympiques, un évènement sportif et festif sur son territoire dans un esprit « d'olympiades sportives intercommunales » ce dernier pourrait prendre place au printemps 2024.

Á ce titre, monsieur **Florestan Groult** a l'honneur d'inviter le district de Lyon et du Rhône pour une première rencontre le mercredi 28 juin de 13h30 à 15h30 en salle 18 de l'Hôtel de Métropole,20 rue du Lac à Lyon.

Cette réunion permettra de présenter les contours du projet puis d'échanger.

Arsène MEYER Président du District de Lyon et du Rhône de Football vous remercie pour votre invitation et sera représenté par monsieur **Serge Gourdain** secrétaire général du district, **Lionel Touzet** élu au comité directeur du district, **Evelyne Monteil** présidente du Groupement vallée du Rhône et **Alain Monteil** membre de la commission foot adapté.

TRESORERIE

Tél **04 72 76 01 04**

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 juin 2023

Trésorier Général : Patrick PINTI Trésorier Adjoint : Franck BALANDRAS



RELEVES N°3

Nous vous rappelons que suite à un changement de notre logiciel de comptabilité nous n'avons malheureusement plus la possibilité d'éditer des relevés "papier" et de vous les faire parvenir par courrier afin de régler les sommes dues. Pour des questions de simplicité, il a été demandé à tous les Clubs le 14 avril 2023 de consulter l'état de leur compte sur Footclubs et de régler le montant indiqué au plus tard le 28 avril 2023.

Un délai supplémentaire leur a été accordé jusqu'au 22 mai 2023.

Les Clubs ci-dessous n'ont toujours pas réglé et sont donc suspendus de toutes compétitions jusqu'à régularisation (application du forfait - match perdu). Les demandes de licences sont également bloquées

Clubs Libres

552404	CONFLUENCE AS

Clubs Futsal

580583	MIRIBEL FOOT
581559	AS DES SOURDS DE VAULX EN VELIN

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél **04 72 76 01 17** psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 juin 2023

Présidente : Martine GRANOTTIER (Présente)

Membres: Laurent COSTANZA (Absent) - Lucien SINA (Présent)

Membres du CD: Bernard BOISSET - Laurent CHABAUD - Serge GOURDAIN -- Alain RODRIGUEZ

Représentant des commissions : Thierry PESTRITTO et Benoit SUBRIN



AVIS AUX CLUBS - REUNIONS SECURITE CLUBS 2023/2024

Afin de préparer ensemble la saison 2023/2024, **la Commission PSEM** (Prévention Sécurité Ethique et Médiation) met en place une réunion/formation sécurité clubs – **obligatoire**.

Le but est d'apporter aux clubs un maximum d'informations pour sécuriser vos rencontres.

Elle permet également d'échanger avec d'autres clubs pour partager vos expériences, vos difficultés, vos solutions...

Nous vous recommandons de désigner au sein de votre club un responsable sécurité (que vous déclarez dans Footclubs). Il est préférable que cette personne représente votre club lors de cette formation et aura ensuite la charge de faire le relai auprès de vos dirigeants, éducateurs, joueurs....



Nous vous proposons, 4 dates et lieux différents selon les groupements (il n'y aura pas de sessions de rattrapage), tout club non représenté sera amendé, à savoir :

- Groupement Beaujolais : le mardi 5 septembre 2023 à 19h00 Beaujeu
- Groupement Brévenne : le mercredi 6 septembre 2023 à 19h00 La Giraudière
- Groupement Vallée du Rhône : le mardi 12 septembre 2023 à 19h00 Loire s/ Rhône
- District de Lyon et du Rhône de Football : le jeudi 14 septembre 2023 à 19h00 Siège du DLR.

Quelle que soit votre appartenance à un groupement, vous pouvez assister à cette réunion dans un autre lieu que celui préconisé (Ex. Trèves 4 vents (Brévenne) peut assister à Loire s/Rhône (Vallée du Rhône) plutôt qu'à la Giraudière).

Début juillet, les clubs recevront un lien pour s'inscrire sur une de ces 4 dates précitées et au lieu de leur choix.

La Commission PSEM reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bonnes vacances à tous

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél **04 72 76 01 09** reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 juin 2023

Composition de la Commission :

Membres du Comité Directeur : Bernard COURRIER (Président) - MORCILLO Christophe – Roland BROUAT – Lakhdar TOUATI

Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud — TOLAZZI André - MONTERO Antoine — BALANDRAUD Jean-Luc — VASSIER Georges — Stagiaires : HAMRAOUI Ouardia — ABBES CHRISTIN Linda — CATAFORT Fabien

Membres présents à la réunion : COURRIER Bernard — VASSIER Georges — PIEGAY Gérard — BALANDRAUD Jean-Luc — HAMRAOUI Ouardia — TOLAZZI André — ABBES CHRISTIN Linda



LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

<u>RAPPELS</u>: Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous.

Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante : <u>district@lyon-rhone.fff.fr</u>

Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr



INFORMATION AUX CLUBS

La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

La FMI propose plusieurs possibilités de réserves qui ne correspondent pas forcément au règlement du DLR. La fonction « autre » propose un texte libre à saisir manuellement.



Il est rappelé que les réserves inscrites dans la FMI sont des réserves fédérales et que certaines réserves ne sont pas totalement adaptées au District de Lyon et du Rhône de Football

Pour les réserves du District non-pré-remplies dans la FMI, les Clubs doivent utiliser la mention « Réserve autre sur équipe recevante » ou « Réserve autre sur équipe visiteuse » et établir la réserve eux-mêmes.

Réserves concernant les licences non actives ou non valides :

La CR ne pourra les traiter que lorsque la licence sera validée par la LAURA FOOT

RAPPEL SAISON 2022 - 2023

La commission rappelle qu'une réserve doit comporter des griefs précis (qualification ou participation joueur). La commission vous conseille de vous reporter à la page 61 à 63 de l'annuaire 2022-2023 chapitre « Comment doit être formulé une réserve »



RECEPTION - RECLAMATIONS D'APRES MATCH

Affaire N° 277: CASCOL 2 - Hte Brevenne - Coupe Brevenne - U 13 -

Motif: Mutation joueurs – Joueurs en équipe supérieure - Rencontre du 11/06/2023

Réclamation du club de Hte Brevenne par courriel en date du 12/06/2023

La CR demande au club du CASCOL Oullins de bien vouloir lui faire parvenir la feuille de match du 31/05/2023 match U 13 Critérium – CASCOL – Nivolet pour le 26/06/2023 à 12 H.



RECLAMATIONS - JOUEURS SUSPENDUS

Affaire N° 278 : FC Point du Jour 1 – AS Grezieu la Varenne – U 17 – D 2 – Poule C

Motif: Joueur susceptible d'être suspendu - Rencontre n° 24546728 du 20/05/2023

Réclamation d'après match du club de Grezieu la Varenne par courriel en date du 14/06/2023

Le club de Grezieu la Varenne porte réclamation sur la participation du joueur AILANE Belgacem licence n° 2546647296 du club de Point du Jour suspendu 1 match ferme suite à 3 avertissements avec date d'effet le 10/04/2023.

La CR demande au club du Point du Jour de lui indiquer la façon dont la sanction a été purgée dès que possible et avant le 26/06/2023 à 12 H.

Le Président Bernard COURRIER Le Secrétaire Jean-Luc BALANDRAUD



PV 606 DU JEUDI 22 JUIN 2023

CHALLIENGE VIT EXPRESS – LES BUTEURS RECOMPENSES...

C'est jeudi dernier, dans les locaux de la nouvelle salle de réception polyvalente La Régence, à Saint Genis Laval, que s'est tenue la cérémonie de remise des trophées du challenge Vit Express pour la saison 2022-2023.

Cérémonie présidée par Youssef Nehaoua, directeur de la société Vit Express, en compagnie de Bernard Courrier (président Délégué), d'Alain Rodriguez, membre du Comité Directeur du District et « régional de l'étape, et de Karim Dhahri, gérant de la salle La Régence.

Les trois buteurs récompensés ont été Vicken Valenza (20 buts, ES Genas), Dylan Gravat (17 buts, ES Genas) et Alex Montvernay (15 buts, FC Pays Abresle).

Tous étaient venus accompagnés de leurs entraîneurs et dirigeants et la cérémonie s'est conclue par un cocktail dinatoire offert par les partenaires.







PV 606 DU JEUDI 22 JUIN 2023

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél **04 72 76 01 08** discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 juin et du mercredi 21 juin 2023

Président : M. Eric GRAU

Membres du Comité Directeur : M. Roger ANDRE – M. José INZIRILLO – M. Patrick PINTI

Membres représentant des clubs et autres personnalités: Md Sabrina GEORGET, Secrétaire – Md Cécile GARCIA – Md Melissa CHRISTIN - M. André QUENEL – M. Jean-Marie SANCHEZ – M. Moussa TALL, représentant des Arbitres – M. Yannis LEMCHEMA – M. Guy CASELLES – M. Bruno BENOIT, Instructeur – M. Thomas NARDONE, Instructeur – M. Loïc RIET-MANN, représentant des éducateurs

Absences excusées: M. Patrick PINTI – Md Sabrina GEORGET, Secrétaire

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district <u>«district@lyon-rhone.fff.fr»</u>) de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : <u>« discipline@lyon-rhone.fff.fr »</u>

Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.



INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : <u>que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents</u> doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

RAPPEL

Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoie de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.



INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné.

Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception.

Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2022/2023 du DLR, de la page 144 à 150

Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que :

Toute référence aux personnes exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifié par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction.

Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline. Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition. De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.

<u>Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.</u>

Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit.



CONVOCATIONS AFFAIRES DISCIPLINAIRES SOUMISES A INSTRUCTIONS

MODIFICATIONS

Affaire N° 184

Match N° 24545602 – Séniors – D3 – Poule E du 19 mars 2023 – VAULX EN VELIN U.S. / MANISSIEUX US Motif : Propos racistes

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le <u>lundi 03 juillet 2023 à 18h30.</u>

Arbitre officiel: M. Mikidadi HAMADA

CLUB: VAULX EN VELIN U.S. - 529291

Président : M. Abderrazak LARIBI ou son représentant Joueur N°1 – M. Abdallah KADRI – **Présence obligatoire**

CLUB: MANISSIEUX US - 527399

Président : M. Marc MUDADU ou son représentant

Joueur N°9 – M. Remy NAPOLITANO; Joueur N° 11 – M. Fodey BARADJI – Présence obligatoire des deux joueurs

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

C. GARCIA – Secrétaire Adjointe

Affaire N° 195

Match N° 24545626 – Séniors – D3 – Poule E du 19 mars 2023 – FC GERLAND / MANISSIEUX US

Motif: Propos grossiers et/ou injurieux envers un officiel

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du Règle-



ment Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le **lundi 03 juillet 2023 à 18h00.**

Arbitre officiel: M. Mikail AKBULUT

CLUB: FC GERLAND - 533109

Président: M. Najib MAAREF ou son représentant

Educateur: M. Abdelkrim GUERRI

CLUB: MANISSIEUX US - 527399

Président : M. Marc MUDADU ou son représentant

Educateur: M. Cyrille FIORELLI

Joueur N°11 - M. Sidiki DOUMBOUYA - Présence obligatoire

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

C. GARCIA – Secrétaire Adjointe



CONVOCATIONS AFFAIRES DISCIPLINAIRES SOUMISES A INSTRUCTIONS

PROCEDURE ACCELEREE

Affaire N° 1107

Match N° 24545751 - Séniors - D3 - Poule F du 23 avril 2023 - ENT ST PRIEST / USCL SOURCIEUX

Motif : Suspicion de feuille de match erronée

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le <u>lundi 26 juin 2023 à 19h00.</u>

Arbitre officiel: Julien NTSATOUMOU ZOGO

CLUB: ENT ST PRIEST - 533363

Président : M. Farid KHALED ou son représentant

Educateur : M. Mohamed BAOUINE Délégué : M. Nourredine SAADI

CLUB: USCL SOURCIEUX – 519903

Président : M. Thiebault BOUCHY ou son représentant

Educateur : M. Guillaume NACHURY Dirigeant : M. Thomas MEGRET

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.



PV 606 DU JEUDI 22 JUIN 2023

Affaire N° I108

Match N° 24544244 – Séniors – D2 – Poule D du 10 mai 2023 – A.S. PORTUGUAIS ST PRIEST – J.S. IRIGNY Motif : Suspicion feuille de match erronée

Madame, Monsieur,

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football, Après étude des pièces versées au dossier, déclare que l'affaire en objet a été soumise à instruction, conformément aux dispositions de l'article **3.3.2** du Règlement Disciplinaire.

Après examen de la proposition de convocation présentée par l'instructeur, conformément aux dispositions de l'article **3.3.4.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 Allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le <u>lundi 26 juin 2023 à 19h30.</u>

<u>Arbitre officiel</u>: M. <u>Amine CHTOUROU</u>

CLUB: A.S. PORTUGUAIS ST PRIEST - 525231

Président : M. Jaime VILELA DE BARROS ou son représentant

Educateur: M. Joaquim PERREIRA

Joueur N° 6 – M. Kokouvi AKPODO – Présence obligatoire

CLUB: J.S. IRIGNY - 514696

Président : M. Eric AUBENQUE ou son représentant

Educateur: M. Nabil CHOUAOU

Joueur N° 14 - M. Lucas FAUCON et M. Emilien WAGNER - Présence obligatoire

Toute personne convoquée doit être obligatoirement présente et munie de sa licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueux sentiments.

E. GRAU - Président

C. GARCIA – Secrétaire Adjointe

COMMISSION D'APPEL

04 72 76 01 16 appel@lyon-rhone.fff.fr



INFORMATIONS

<u>ABSENCES A AUDITION</u>: Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.

Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

<u>APRES AUDITIONS</u>: Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.

Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).



AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 17 juin 2023

DOSSIER N° AR 23

APPEL DU CLUB CLUB SPORTIF ANATOLIA - LYON CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

DATE DE PUBLICATION : 15 Juin 2023 - P.V. N° 605 CLUB : CLUB SPORTIF ANATOLIA - LYON (552969)

MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Montée en division supérieure

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :

Le Lundi 26 Juin 2023 à 18H30 au siège du District de Lyon et du Rhône

POUR LE CLUB CLUB SPORTIF ANATOLIA - LYON

M. le Président : Ahmet Gunhan AKMERIC ou son représentant

M. le Dirigeant : Ahmet OZER

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission du Statut de l'Arbitrage

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Le Président Le Secrétaire C. NOVENT D. HAMON

Appel du 16 juin 2023

DOSSIER N° AR 24

APPEL DU CLUB AM.S. ST FORGEUX CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION SPORTIVE

DATE DE PUBLICATION: 15 Juin 2023 - P.V. N° 605

CLUB: AM.S. ST FORGEUX (516106)

MOTIF : Contestation de la décision de 1ère instance - Montée en division supérieure

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :

Le Lundi 26 Juin 2023 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône

POUR LE CLUB AM.S. ST FORGEUX

M. le Président : Geoffrey MAINAND ou son représentant

M. le Dirigeant : Fabrice BROSSAT

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission Sportive

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Le Président Le Secrétaire C. NOVENT D. HAMON

Appel du 20 juin 2023

DOSSIER N° AR 25

APPEL DU CLUB SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION SPORTIVE

DATE DE PUBLICATION : 15 Juin 2023 - P.V. N° 605 CLUB : SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB (561132)

MOTIF: Contestation de la décision de 1ère instance - Montée en division supérieure

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :

Le Lundi 26 Juin 2023 à 19H30 au siège du District de Lyon et du Rhône

POUR LE CLUB SAONE MONT D'OR FOOTBALL CLUB

M. le Président : Julien GRAND ou son représentant

M. le Dirigeant : Romuald MANAS

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission Sportive

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Le Président Le Secrétaire C. NOVENT D. HAMON

PV 606 DU JEUDI 22 JUIN 2023

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03

statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 juin 2023

Présent(s): Christophe MORCILLO – Franck BALANDRAS – Laurent CHABAUD

Consultant: Jean-Claude LEFRANC (CTDA)



CLUBS EN INFRACTION AU 15/06/23

Après exploitation du fichier des arbitres non représentatifs de leur club pour la saison 2022/2023 et en complément du PV n°593 du 23/03/2023 listant les clubs en infraction avec le Statut de l'arbitrage au 28/02/2023, la Commission du Statut de l'arbitrage amende les clubs de District suivants :

N° AFFILIATION CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATION	INFRACTION	AMENDE
504303	US MAJOLAINE MEYZIEU	US MAJOLAINE MEYZIEU 2 arbitres seniors		120€
504563	CASCOL	2 arbitres 2 jeunes arbitres	Manque 1 arbitre et 1 jeune arbitre 2 ^{ème} saison	
504621	A MINEURS ST PIERRE LA PALUD	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre senior 1 ^{ère} saison	50€
504648 FOY S DE TERNAND		1 arbitre	Manque 1 arbitre 2 ^{ème} saison	
514865	514865 US VAL D'AMBY HIERES S/AMBY		Manque 1 arbitre senior 4 ^{ème} saison	
516533	516533 LYON OUEST SC		Manque 1 arbitre senior 1ère saison	
521545	AS AM CLOCHEMERLE VAUX BEAUJOLAIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre 4 ^{ème} saison	
524126	FC SOURCIEUX	1 arbitre	Manque 1 arbitre 4 ^{ème} saison	
524489	AM S DES CHEMINOTS ST PRIEST	1 arbitre	Manque 1 arbitre 2 ^{ème} saison	100€
525335	AMS TOUSSIEU	1 arbitre	Manque 1 arbitre 4 ^{ème} saison	
528353	O. DE VAULX EN VELIN	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre senior 1 ^{ère} saison	
528570	AS LES SAUVAGES	1 arbitre	Manque 1 arbitre 6 ^{ème} saison	
530038	SC MACCABI LYON	1 arbitre	Manque 1 arbitre 2 ^{ème} saison	
532336	AS ALGERIENNE VILLEURBANNE	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre senior 2 ^{ème} saison	
536929	RC BELIGNY VILLEFRANCHE	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre senior 1ère saison	
538572	US CHEMINOTS LYON VAISE	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre senior 2 ^{ème} saison	



PV 606 DU JEUDI 22 JUIN 2023

			NA	
548782	OS POUILLY POMMIERS	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	
549463	FC RHONE SUD	1 arbitre	Manque 1 arbitre 2 ^{ème} saison	100 €
550463	FC RONTALON	1 arbitre	Manque 1 arbitre 2 ^{ème} saison	
551420	FC DU FRANC LYONNAIS	2 arbitres dont au moins 1 jeune ar- bitre	Manque 1 arbitre 2 ^{ème} saison	
551625	FC MONT BROUILLY 2 arbitres seniors		Manque 1 arbitre senior 1 ^{ère} saison	120€
552404	AS CONFLUENCE	1 arbitre	Manque 1 arbitre 4 ^{ème} saison	
552543	ACS MAYOTTE DU RHONE 1 arbitre		Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	50€
552969	CLUB S ANATOLIA	1 arbitre	Manque 1 arbitre 4 ^{ème} saison	
553777	US VILLETTE D'ANTHON - JANNEY- RIAS	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	
553949	CS LYON 8	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	
560881	GROUPEMENT CS GARON	1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre 1 ^{ère} saison	
560999	AS VILLEURBANNE	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	
564290	FC SAINT CYR AMPUIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	
564299	FC REUSSITE DE DECINES	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	
580927	US EST LYONNAIS FOOT	1 arbitre senior 1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre 2 ^{ème} saison	
581484	LATINO AFC DE LYON	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	
581938	FC DE SAINT FONS	1 arbitre	Manque 1 arbitre 2 ^{ème} saison	
582103	VILLEURBANNE UNITED FC	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	
611104	ASC GLE ROUTIERE MAIA SON- NIER	1 arbitre	Manque 1 arbitre 1 ^{ère} saison	

Pour rappel, le Statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRA Foot a fixé les amendes selon le barème suivant (par arbitre manquant) :

1^{ère} année en infraction : 50 €
 2^{ème} année en infraction : 100 €
 3^{ème} année en infraction : 150€

■ 4^{ème} année en infraction (et suivantes) : 200€

Pour les clubs de D1, les amendes sont fixées selon le barème suivant (par arbitre manquant) :

1^{ère} année en infraction : 120 €
 2^{ème} année en infraction : 240 €
 3^{ème} année en infraction : 360€

4ème année en infraction (et suivantes): 480€



PV 606 DU JEUDI 22 JUIN 2023

En sus des sanctions financières, <u>les sanctions sportives suivantes</u> s'appliquent, conformément à l'article 47 du statut de l'arbitrage :

- Pour Les clubs en première année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour la saison 2023-2024. Cette mesure est valable pour toute la saison.
- Pour Les clubs en deuxième année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de quatre unités pour la saison 2023-2024. Cette mesure est valable pour toute la saison.
- Pour Les clubs en troisième année d'infraction : le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit pour la saison 2023-2024.

Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

En outre, tout club en troisième année d'infraction et au-delà ne pourra accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place à la fin de saison en cours.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.



RECTIFICATIFS

Représenté par Monsieur CHAOUCH Adam (licence n°9603520339), Jeune Arbitre Stagiaire, le club de **FC PONTCHAR-RA** (n° affiliation : 541895) est rétabli dans ses droits vis-à-vis du statut de l'arbitrage.



MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

En application de l'article 45 du <u>Statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRA Foot</u>, les clubs listés cidessous ont droit, sur leur demande, à des mutations supplémentaires pour la saison 2023-2024.

Les clubs concernés ont jusqu'au 31 août pour exprimer ce besoin à la Commission du Statut de l'arbitrage (par courrier ou par courriel) en précisant la ou les équipes qui bénéficieront de cette(ces) mutation(s) supplémentaire(s).

N° AFFILIATION	NOM DU CLUB	DROIT A MUTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S)
504228	FC DE FONTAINES	1
504416	ENT S CHARLY F	1
504739	FEYZIN C BELLE ET	2
504801	FC BULLY	1
515453	AS ECULLY F	1
516402	LYON CROIX ROUSSE FC	2
516822	CS OZON	2
517825	O DE RILLIEUX	1
522795	FC TERNAY	1
523565	EVEIL DE LYON	1
523647	EL S DE GLEIZE	1
523654	FC STE FOY LES LYON	1
524491	US OUEST LYONNAIS VAUGNERAY	1
525631	AM LAIQ MIONS	2
529291	US VAULX EN VELIN	1
533363	ES SAINT PRIEST	1
548812	FC SEVENNE	1



PV 606 DU JEUDI 22 JUIN 2023

551384	BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS	1
553724	HAUTE BREVENNE FOOTBALL	1
561132	SAONE MONT D'OR FC	1
581322	FC SUD OUEST 69	1
582743	FC LAMURE POULE	2

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.



COURRIER RECU

Courrier en date du 16/06/2023 du **CLUB SPORTIF ANATOLIA** (n° affiliation : 552969) : la Commission transfère le dossier à la Commission des Compétitions et à la Commission d'Appel.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél **04 72 76 01 13** arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 juin 2023

Présents :

Président : Laurent CHABAUD

Membres: Edouard MARTIN DA JUSTA, Olivier LANDY, Patrick PRESTINI, Vincent DEFOIX, Guillaume CIMIER, Armand KAYADJANIAN, Amadeu DO REGO, Djamel BOUGATEF, Nourredine ERRACHIDI, Sophiane AARIZA, Roger ANDRE, Mous-

sa TALL, Thierry BOLZE, Rian HERNANDEZ

CTDA: Jean Claude LEFRANC



COURRIERS DES ARBITRES ET DES CLUBS

Courriers des arbitres :

Narjis BAGHDAD : Justificatifs demandés transmis à la commission Statuts de l'Arbitrage Bastion DREVON : Justificatifs demandés transmis à la commission Statuts de l'Arbitrage

Corentin BREURE: Demande transmise à M. LEFRANC

Ahmet GOKCE: Attente courrier motivant la demande réalisée

Courriers des clubs :

ASMSP: Demande transmis à la commission Statuts de l'Arbitrage

BEAUJOLAIS FOOTBALL: Courrier transmis à M. LEFRANC. Remerciements.

CLUB SPORTIF ANATOLIA : Courrier transmis à la commission Statuts de l'Arbitrage FEYZIN C. BELLE ET. : Courrier transmis à la commission Statuts de l'Arbitrage



INFORMATIONS IMPORTANTES

Le dossier de renouvellement a été envoyé par mail à tous les arbitres la semaine dernière. Les arbitres ne l'ayant pas reçu doit prendre contact rapidement avec le CTDA.

Le dossier médical arbitre (DMA), la fiche de renseignement, la charte déontolongique, le droit à l'image et les frais de dossier doit parvenir au district pour <u>le 15 JUILLET 2023.</u>

Concernant les demandes de licences « arbitres », elles sont dorénavant dématérialisées et il faut prendre rapidement contact avec son club.





VENDREDI 23 JUIN 2023 :

Parution des classements toutes catégories



STATUT DE L'ARBITRAGE

LISTE DES ARBITRES NON REPRESENTATIFS DE LEURS CLUBS - SAISON 2022 - 2023

Les arbitres dont les noms suivent n'ayant pas arbitré le nombre de matchs comme indiqués au statut de l'arbitrage (18 journées pour les Seniors, 15 pour les Jeunes Arbitres) sont déclarés non représentatifs de leurs clubs pour la saison 2022 - 2023.

N° LICENCE	NOM	PRENOM	CATEGORIE	N° AFFI- LIATION	CLUB REPRESENTE	NB MATCHS EFFECTUES
2578618358	ABDOU	ISHAKA	District 5	530052	FC ST CYR COLLONGES MONT D'OR	0
2508671358	AKKAFA	MEHMET	District 4	504256	F.C. VILLEFRANCHE	12
9602942149	ALILECH	BILEL	District Futsal	528347	A. S. MARTEL CALUIRE	0
2544488857	AMARO DORMANT	MELEEN	District Jeune Stagiaire	560508	GOAL FC	0
2543011156	AMEUR	TOUFIC	District 4	514696	JS IRIGNY	13
2546256023	ASKAROGLU	MIKAIL	Régional 3	541604	O. BELLEROCHE	10
2545422233	ASSAOUI	MEHDI	District Futsal	504723	FC VAULX EN VELIN	4
2338137796	BAGDAD	NARJIS	U20	561132	SAONE MONT D'OR FC	0
2546617637	BAGHDAD ZOUG- GAGH	NOSREDINE	District 4	550008	CHASSIEU DECINES F.C.	13
2599863403	BELLAL	SAIFI	District 4	500081	ASUL	10
1706251789	BEN THAMER	ILIES	U20	536929	RC BELIGNY	0
2548627602	BONI	ALBERIC	District 4	544460	CALUIRE SC	14
9602216638	BOURAOUI	NASSIM	U20	504692	AS ST PRIEST	7
2547822630	BOURAOUI	NOUR	U20	529291	US VAULX	8
2547853634	BOUZAZI	JESSIM	District Jeune FER	520066	LYON - LA DUCHERE	10
9603799944	BRAHMI	GREGORY	U20	549484	US MILLERY VOURLES	6
9603539850	СНАОИСН	FEHMI	Régional 2	535231	ASJ PORTUGAIS ST PRIEST	10
2546940500	DAG	LAURE	District Assis- tant 2	8605	INDEPENDANT	5
2547382090	DE BONI	AXEL	Candidat Ligue Jeune	581381	FC COLOMBIER SATOLAS	7
2500705204	DELPLAN	ALAYAN	District JAD	504739	FEYZIN C. BELLE ET.	6
2544267600	DIDIER	CLEMENT	U20	517431	US FORMANS ST DIDIER	0
2547005693	DINI ALI	CHAMOUYNE	District 4	552543	A. C. S. MAYOTTE DU RHONE	10
2546780178	DJAOUD	SOFIANE	Assistant Régional 1	504621	A. MINEURS ST PIERRE LA PALUD	16
2545400387	DJELTI BOUCHARHA	AMELLE	District Sta- giaire	590385	SC BRON TERRAILLON LA PERLE	2
2543997569	DUCHENE	ELDER	District Futsal	552301	GOAL FUTSAL CLUB	12





PV 606 DU JEUDI 22 JUIN 2023

2529415807	DURAND	GEOFFREY	Assistant Régional 3	563791	HAUTS LYONNAIS	0
2518688368	EFE	HALIM	District 5	500340	SO PONT DE CHERUY CHAVANOZ	0
9602617793	EL MAAROUFI	BILLAL	U20	553248	AS BRON GRAND LYON	3
2544464721	FLORIO	BAPTISTE	District JAD	549484	US MILLERY VOURLES	11
2545131619	FROUH	RAYANE	District JAD	504303	US MEYZIEU	11
2598632225	FUENTES	MICKAEL	District Assis- tant 1	8605	INDEPENDANT	17
2546993797	GHODBANE	LEMNAOUAR	District Futsal	549254	A. FUTSAL VAULX EN VELIN	0
2546361653	GUEDRIA	AHMED	District 4	551625	FC MONT BROUILLY	0
2544584294	GUIDEZ	CORENTIN	District Espoir	582231	BEAUJOLAIS FOOT	12
1786229390	HADJ HAMAD	JIHANE	District Fémi- nine	582739	VENISSIEUX FC	3
2548339449	IBRAHIM	FAOUD	District JAD	504723	FC VAULX EN VELIN	9
2543097948	ILLOUL	MOHAMED SAID	District Sta- giaire	516402	LYON CROIX ROUSSE FOOT	0
9603301306	JABEUR	HARIS	U20	504723	FC VAULX EN VELIN	9
9603338820	JANIN	ANTHONY	District Espoir	516290	AS DIEMOZ	5
2546934210	KANDY	YOUNES	District 4	505605	F.C. LYON FOOTBALL	7
2568642488	KARAMOKO	GAOUSSOU	District Futsal	590544	ALF FUTSAL	6
2548595943	KENEME	AMINATA	District Fémi- nine	504723	FC VAULX EN VELIN	8
2547636204	KHALED	YACINE	District 3	500124	ASVEL	5
9602503351	KLEIN	PHILIPPE	U20	528353	O. VAULX EN VELIN	2
2599861563	KUANZAMBI EN- DOUGOU	BRYAN	U20	523341	ES GENAS AZIEU	0
2543262872	LABCHIRI	YOUSSEF	U20	582739	VENISSIEUX FC	5
2546463970	LABIDI	ABDEL MALEK	District JAD	530052	FC ST CYR COLLONGES MONT D'OR	8
2546138891	LAHSINI	NOUR	District JAD	500080	OLYMPIQUE LYONNAIS	0
2547206325	LAMRI	SAMI	District Futsal	528347	AS MARTEL CALUIRE	0
2546617314	LANGUER	CLOVIS	District Futsal	552301	GOAL FUTSAL CLUB	7
2588626955	LAROUCI	YOUNES	District 3	523565	EVEIL DE LYON	0
2544436051	MARCELIN	GUILLAUME	Régional 3	549463	RHONE SUD FC	12
2546949204	MARGUET RIVAY	CHIARA	District Jeune Stagiaire	523825	FC VAL' LYONNAIS	0
2547200735	MEDJDOUB	ALI	U20	536929	RC BELIGNY	11
2546323322	MESSAI	ABDELNOUR	District 4	582136	AS PUSIGNAN	10
2547972786	MESSAOUDI	YMED	District 5	522883	MUROISE FOOT	5
2544264586	MONSALVE RUEDA	CESAR AUGUSTO	District4	581484	1484 LATINO FC	
2543439593	MUSTAFA	ENDI	U20	504739	FEYZIN CBE	0
2545066123	N'GAIDE	MAMADOU			6	
2546334742	OUAZAR	AMBRE	District Fémi- nine	500080	OLYMPIQUE LYONNAIS	3
2543903173	RAMDANE	DJAMEL	District 3	544460	CALUIRE SC	12
2547484026	RIVAS	THOMAS	Régional 3	546355	FC BORDS DE SAONE	1
2520353241	ROCHER	LOUISON	District JAD	582739	VENISSIEUX FC	7



PV 606 DU JEUDI 22 JUIN 2023

		1	1			
2588650844	ROUAHI	RACHID	District Assis- tant 1	582234	ASSOCIATION CHANDIEU -HEYRIEUX	16
9602731445	ROZEL	EVANN District JAD 552157 FC DU PAYS DE L'A		FC DU PAYS DE L'AR- BRESLE	10	
2543184412	SAAF	NABIL U20 560508 GOAL FC		0		
2598640259	SEKHRI	ABDELHADI	District JAD	520066	LYON- LA DUCHERE	3
2528719984	SELMANE	SABER	District Sta- giaire	533363	ES ST PRIEST	14
2546452746	SOLESME	STEEVE	District 4	521509	US LOIRE SUR RHONE	13
2546321996	SOUIDI	ABDELMAJID	District Futsal	564190	VAULX UNITED	0
2543464494	sow	AMADOU DIOGO	District Assistant 3	sis- 504275 CS NEUVILLE		0
2547959958	SYLLA	ABDOURRAHMANE	District 4	582739 VENISSIEUX FC		12
2544365113	TABET	YANIS	District JAD	504692	AS ST PRIEST	3
2547356243	TITIZ	LINA	District Fémi- nine	504692	AS ST PRIEST	0
2543655754	TOUCHAL	MEHDI	District Futsal	590385	SC BRON TERRAILLON LA PERLE	7
2544605400	тоинтоин	KHALIL	District 4	504460	FC FRANCHEVILLE	13
2545316014	TSAPOVA	SVETLANA	District Fémi- nine	500080 OLYMPIQUE LYONNAIS		0
2545634024	WAMBA	NGELA	District Futsal	tsal 552301 GOAL FUTSAL CLUB		8
2543970714	YACOUBI	ILIAS	District JAD	533109	FC GERLAND	13
2546747316	ZAIDI	KAHINA	U20	504692	AS ST PRIEST	11

LISTE DES ARBITRES REPRESENTATIFS DE LEUR CLUB LIGUE APRES APPLICATION ARTICLE 34.2 DU STATUT DE L'ARBITRAGE SAISON 2022 - 2023

Un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé peut tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé (donc maxi 4). Cette compensation ne peut concerner qu'un seul et même arbitre par un seul et même arbitre (= plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé manquant)

	ARBITRE BENEI	FICIAIRE		Δ	RBITRE COM	IPENSATEUR			
N° LICENCE	NOM ARBITRE	PRENOM	NB MATCHS EFFECTUES	N° LICENCE	NOM AR- BITRE	PRENOM	NB MATCHS COM- PENSES	N° AFFI- LIATION CLUB	NOM DU CLUB RE- PRESENTE
1555612463	DO REGO	AMADEU	17	2519439390	CHARLEUX	GUILLAUME	1	500080	OLYM- PIQUE LYONNAIS
2543623546	LAIMENE	BILAL	14	2519415726	FAVRE	CEDRIC	4	500080	OLYM- PIQUE LYONNAIS
2544425189	SEMAIL	ADAM	14	2546617296	HERNAN- DEZ	RIAN	4	500080	OLYM- PIQUE LYONNAIS
2543213539	ток	ISMAEL	15	2538621293	OUNNAS	FARIDE	3	500080	OLYM- PIQUE LYONNAIS



PV 606 DU JEUDI 22 JUIN 2023

2546814094	MUNYAMPETA MANZI	ALAIN GILLES	14	9603251151	EL KHATTA- BY	HAMZA	4	500124	ASVEL FOOT
1646014436	BUISARD	THIBAULT	14	2545437707	AY- DOGMUS	SEYYID ENES	4	504256	FC VILLE- FRANCHE
2545908855	LAROUSSI	ABDALLAH	15	2543354676	AZOUG- GARHE	ABDELLAH	3	504723	FC VAULX EN VELIN
2544618840	PRIGNON	MARIE	14	2508669114	VEYET	ALEXANDRE	4	504730	AS CRA- PONNE
2599860520	THEVENIN	JEROME	17	2500714159	BOLZE	THIERRY	1	505605	FC LYON FOOT
2545004099	DREVON	BASTIEN	13	2546399025	JERIDI	RAYAN	2	523650	FC LIMO- NEST DARDILLY ST DIDIER
2588642989	LEBBADA	SOFIENE	14	2568623101	BELAMRI	LARBI	4	526565	DOM TAC FC
2544097678	NELZY	JIMI	16	2558636852	MEHIAOUI	MOHAMED	2	546355	FC BORDS DE SAONE
2598634663	REBACHE	TARIK	17	2546486936	KOULIBALY	MALAL	1	553248	AS BRON GRAND LYON
2547880243	AMO	ADRIEN	14	1519525752	GAZAGNES	YANN	4	560508	GOAL FC
9603726421	DJEBLI	LOUD- JEINE	13	2547927349	BEJAOUI	AMINE	2	582739	VENIS- SIEUX FC



INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Cotisation UNAF Saison 2023/2024

L'UNAF, l'association incontournable pour les arbitres

Protection juridique et convivialité alors n'hésitez plus, rendez-vous sur le site de l'UNAF de Lyon et du Rhône (https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil)

Le montant des cotisations reste inchangé :

33 euros (jeunes moins de 23 ans)

46 euros (adultes).

Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement soit par chèque expédié à l'adresse du District (à l'ordre de UNAF de Lyon et du Rhône), soit par carte bleue (paiement sécurisé).

Services de proximité offerts à nos adhérents :

Si vous êtes malheureusement victime d'une tentative d'agression ou d'une agression sur un terrain, dans votre fonction d'arbitre officiel, menaces, coups..., vous devez solliciter au plus tôt l'un des deux Délégués Juridiques Départemental de votre Amicale (DJD).

Contactez Guillaume LIONNET au 06.15.34.70.50 ou Sahbi CHEKIR au 06.73.67.11.85

Cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné et soutenu dans cette épreuve : dépôt de plainte, rédaction de vos rapports, assistance psychologique éventuelle, ...

Nos 2 experts sont également à votre disposition pour vous assister pour toute convocation au District et pour vous aider dans la rédaction de vos rapports.

Nous contacter:

Web: https://www.lesiffletdugone.com/page/1853878-accueil

Mail: unaf.lyon.rhone@gmail.com

COMMISSION DES COMPETITIONS

Tél **04 72 76 01 05** sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 juin 2023

Président: Lakhdar TOUATI. **Vice-Président**: Alain BARBIER.

Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER

Correspondant Football Féminin: Patrice MONTAGNON

Membres : Maurice MOURROZ, René TOREND, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Gabriel FAVRE, Virginie LA-

GRANGE, Farid BEN FARAH, Jean-Michel JASTRZAB (télétravail)

Absents excusés: Lakhdar TOUATI, René TOREND, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Patrice MONTAGNON

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12



MESSAGE TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être <u>nominative</u>ment signé et adressé à la <u>Commission des Compétitions</u>.



ATTESTATION D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.



PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération.

Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.



ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des équipes en Entente.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.

Les ententes de la saison 2022/2023 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.

Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

Les demandes doivent être enregistrées sur Footclubs : menu « Organisation / vies des Clubs ».



FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non-fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

DERNIER RAPPEL : Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 07-03 des règlements sportifs page 110 de l'annuaire AVANT lundi 26 juin à 16h00 :

Pratique Futsal U15, Poule A, Match n° 25388349 du 11/06/2023 : FC Vaulx-en-Velin 1 – Goal futsal club 1

Futsal D2, Poule A, Match n° 24607869 du 27/05/2023 : AC Meyzieu 1 – Vaugneray Usol

U15 D4, Poule D, Match n° 25164552 du 20/05/2023 : FC Pays Viennois 1 – GS Chasse 1

U20 D1, Poule A, Match n° 24545935 du 21/05/2023 : Am.Laiq. Mions 1 – FC Ste Foy Les Lyon 1

Séniors D3, Poule B, Match n° 24545236 du 14/05/2023 : Menival FC 2 – Caluire SC 2



HOMOLOGATION DE TOURNOIS

560870 GROUPEMENT FEMININ ASEF / FCLDSD – U15F le 24 juin 2023 U18F le 25 juin 2023 **580984 SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013** – U7 le 24 juin 2023 U8 le 25 juin 2023 **550008 CHASSIEU DECINES F.C.** – U13 le 25 juin 2023



MONTEES / DESCENTES 2022-2023

MODIFICATIONS:

Suite à parution par la Laurafoot des montées/descentes de ses championnats au 16 juin 2023, nous publions les montées/descentes des championnats du DLR.

Les montées/descentes sont établies ci-après sous réserve de confirmation des descentes de ligue, de l'homologation des résultats des matchs, de la prise en compte du retrait de points pour cumul de cartons rouges et des procédures en cours.

Nous rappelons que l'ordre des lettres affectées aux poules pour départager les équipes de même rang dans des poules différentes pour les catégories non soumises au fair-play a été décidé par le tirage au sort effectué lors de l'assemblée générale d'hiver.

L'ordre est le suivant :

A, F, C, D, B, E, G, I, H

SENIORS

A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous avons 5 équipes du Rhône qui descendent de R3 séniors et reviennent au niveau district, il s'agit de :

AS BELLECOUR 1 CO ST-FONS 1 FC BORDS DE SAONE 1 US MILLERY-VOURLES 1 AS BRON GD LYON 1

Nous avons 1 montée en ligue Séniors R3 à partir des U20 R1, à savoir GOAL FC et 4 montées en ligue Séniors R3 à partir de Séniors D1.

Comme nous avons 4 montées de Séniors D1 vers la Laurafoot alors que nous avons 5 descentes de ligue vers D1 nous devrions être amenés à appliquer le principe de régulation à partir du niveau Séniors D2. L'équipe du FC Bords de Saône ne repartant pas, nous allons éviter cette régulation.

MONTEES / DESCENTES

En D1

Montent en LIGUE

Poule A:

CS LA VERPILLIERE 1 FC MENIVAL 1

Poule B:

OULLINS CASCOL 1

FC PONTCHARRA ST-LOUP 1

Descendent en D2

Poule A:

FC BORDS DE SAONE 2 ne repart pas

BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 1

SC CALUIRE 1

FC LIMONEST DARD ST-DIDIER 3

Poule B:

US MEYZIEU 1

AL MIONS 1

FC MEYS GREZIEU 1

FC VAULX 3

En D2

Montent en D1:

Poule A:

AS CRAPONNE 2

AS CHANDIEU-HEYRIEUX 1 FP: 19

Poule B:

JSO GIVORS 1

FC SUD OUEST 69 FP: 45

Poule C:

HTE BREVENNE 1

ST FORGEUX 1 (ne monte pas – Article 4.02)

US LOIRE SUR RHONE1 FP: 27

Poule D:

FC GERLAND 1

SUD LYONNAIS FOOT 2 FP: 20

Descendent en D3:

Poule A: LOSC 1

ES GENAS AZIEU 2

ES ST-PRIEST 1 FP: 74

Poule B:

FC VAL LYONNAIS 2 FC STE FOY LES LYON 1

GS CHASSE 1 FP: 77

Poule C:

FC ST ROMAIN DE POPEY 1 AS PORTUGAISE VAULX 1

CS NEUVILLE / SAONE 2 FP : 52

Poule D:

AS BRON GD LYON 2

JS IRIGNY 1

SP SAINT ALBAN DE ROCHE 1 FP: 47 est repêché car Bords de Saône 2 ne repart pas

EN SENIORS D3

Montent en D2:

Poule A: ASVEL 2

FC DENICE ARNAS 1 FP: 27,48

Poule B:

US MONTANAY 1

CS MEGINAND 2 FP: 51,10

Poule C:

FC ST CYR MT D'OR 2

FC RENEINS VAUXONNE 1 FP: 40

Poule D:

AS PUSIGNAN 1

US MILLERY VOURLES 2 FP: 59

Poule E : AS DIEMOZ 1

US VAULX EN VELIN 1 FP: 42,71

Poule F:

HAUTS LYONNAIS 3

AS BRIGNAIS FP: 81

Descendent en D4:

Poule A:

PONTCHARRA ST-LOUP 3

LOSC 2

BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 2 FP: 19,57 est repêché car Bords de Saône 2 ne repart pas

Poule B:

AS CONFLUENCE 1
ACS MAYOTTE 1

VILLEURBANNE ANTILLAIS 1 PP: 55,20

Poule C: ELS GLEIZE 1

FC SAONE MONT D'OR 2

AS PORTUGAISE VAULX 2 FP: 68

Poule D:

SP SAINT ALBAN DE ROCHE 2



PV 606 DU JEUDI 22 JUIN 2023

AS ECULLY 1

AS GREZIEU LA VARENNE 1 FP: 35

Poule E:

US MEYZIEU 2

AS RHODANIENNE 2

AS MANISSIEUX 1 FP: 56,38

Poule F:

ES ST-PRIEST 2

ENT USCL SOURCIEUX 1

FC FRANCHEVILLE 1 FP: 68

EN SENIORS D4

Montent en D3:

Poule A:

MUROISE FOOT 2 ne monte pas (bloqué par équipe 1)

CS LA VERPILLIERE 2 AS PUSIGNAN 2

Poule B:

FC MONT BROUILLY 2 STADE AMPLEPUISIEN 3

Poule C:

AS SORNINS REUNIS 1

FC LIMONEST DARD ST DIDIER 4

Poule D:

UGA DECINES 2 AS ST FORGEUX 2

Poule E:

FC LA GIRAUDIERE 1 HTE BREVENNE FOOT 2

Poule F:

AS CHANDIEU HEYRIEUX 2

SC LA REVOLEE 1

USEL FOOT 2 monte aux lettres car 1 seul montant en poule I

Poule G:

ANATOLIA 1 ne monte pas (infraction au statut de l'arbitrage)

ASA VILLEURBANNE 2

LYON EVEIL 2

Poule H: OL RILLIEUX 2 US VAULX 2

Poule I:

MONT LYONNAIS FOOT 1

STE FOY LES LYON 2 ne monte pas (bloqué par équipe 1)

AS ST MARTIN EN HAUT 3 FC LA GIRAUDIERE 2 ne monte pas (bloqué par équipe 2) ne monte pas (bloqué par équipe 1)

CHAMPIONNATS JEUNES

U20

A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous avons 6 équipes du Rhône qui descendent de U20 R2 et 5 équipes qui descendent de U18 R2.

Ces équipes reviennent au niveau district en U20 D1, il s'agit de :

FC CHAPONNAY MARENNES (U20)

US MEYZIEU (U20)

AS BELLECOUR (U20)

DOMTAC FC (U20)

AS BRON GD LYON (U20)

FC SUD OUEST 69 (U20)

CS NEUVILLE (U18)

FC VAULX 2 (U18)

ES TRINITE (U18)

CHAPONNAY MARENNES (U18)

BRON GD LYON (U18)

Chaponnay-Marennes et Bron Gd Lyon descendant simultanément en U20 R2 et en U18 R2, nous avons 9 équipes venant de ligue qui rejoignent U20 D1.

Comme nous avons 2 montées de U20 D1 vers la ligue (U20 R2), nous appliquons le principe de régulation sur le niveau D2 et nous sommes amenés à faire des descentes supplémentaires en D1 (cf. article 4.00 des RS du DLR 'effet de cascade').

U20 D1

Montent en LIGUE:

Poule A: OL VAULX 1

Poule B: US VAULX 1

Descendent en D2:

Poule A: AL MIONS 1

STADE AMPLEPUISIEN 1

FCP ARBRESLE 1

O SATHONAY CAMP 1 FP: 68 (au titre article 4.00 – effet de cascade) FC STE FOY LESLYON 1 FP: 61 (au titre article 4.00 – effet de cascade)

Poule B:

AS BELLECOUR 1

US MILLERY VOURLES 2

FC POINT DU JOUR 1

FC GERLAND 1 FP: 28 (au titre article 4.00 – effet de cascade) UGA DECINES 1 FP: 46 (au titre article 4.00 – effet de cascade)

Montent en D1:

Poule A:

FC COLOMBIER SATOLAS 1

CBE FEYZIN 1 (ne monte pas – régulation)

Poule B:

AS GREZIEU LA VARENNE 1

SUD AZERGUES FOOT 1 (ne monte pas – régulation)

Poule C : EVEIL LYON 1

OL RILLIEUX 1 (ne monte pas – régulation)

U17

A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous avons 2 équipes du Rhône qui descendent de U16 R2. Ces équipes reviennent au niveau district en U17 D1, il s'agit de :

FC VENISSIEUX US MEYZIEU

Comme nous avons 2 montées de U17 D1 vers la Laurafoot et que ces clubs gardent leur place en U17 D1 alors que nous avons 2 descentes de ligue vers U17 D1, nous sommes amenés à appliquer le principe de régulation à partir du niveau U17 D2.

EN U17 D1

Montent en LIGUE:

Poule A:

DOMTAC FC 2

Poule B:

SPORTING NORD ISERE 1

Descendent en D2:

Poule A:

US MEYZIEU 2

AS BRON GD LYON 1

FC VENISSIEUX 2 poussé par FC Vénissieux 1

Poule B:

ENT HTE BREVENNE FOOT/ LA GIRAUDIERE 1

ES TRINITE 2

OULLINS CASCOL 2

EN U17 D2

Montent en D1:

Poule A:

FC STE FOY LES LYON 1

AS BUERS 1 FP: 57 (ne monte pas – régulation)

Poule B:

FCP ARBRESLE 1

ST AMPLEPUIS 1 FP: 3,86

Poule C:

LIMONEST DARDILLY ST-DIDIER 2

AL MIONS 1 FP: 57,4 (ne monte pas – régulation)

Descendent en D3:

Poule A:

FC CROIX ROUSSIEN 1
BELLEVILLE BEAUJOLAIS FOOT 2
US LOIRE SUR RHONE 1
FC ST-CYR AU MT D'OR 1

Poule B:

ENT USEL/MUROISE 1 CBE FEYZIN 1

FC FRANCHEVILLE 1

FC GOAL 2

Poule C:

OL RILLIEUX 1

ASVEL 2

AS GREZIEU LA VARENNE 1 US MILLERY VOURLES 3

EN U17 D3

Montent en D2:

Poule A:

FC CHAZAY 1

OL BELLEROCHE (ne monte pas aux lettres – régulation)

Poule B:

VILLEURBANNE UNITED FC 1

US VAULX 1

Poule C:

ENT SAVIGNY/ASMSP 1

ENT US MONTS/ AS ST MARTIN EN HAUT 1

Poule D:

FC SUD OUEST 1

FC STE FOY LES LYON 2

Poule E:

ES ST PRIEST 1

FC COLOMBIER SATOLAS 2

Poule F:

SC CALUIRE 1

FC LIMONEST DARD ST DIDIER 3 (ne monte pas aux lettres – régulation)

U15

A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous n'avons aucune équipe du Rhône qui descend de U15 R2.

Nous avons 2 montées de U15 D1 vers U16 R2 ligue et vers U15 R2 Ligue mais ces clubs gardent leur place en U15 D1 excepté que FC Colombier-Satolas a demandé à évoluer en D2.



EN U15 D1,

montent en U15 R2:

Poule A:

FC COLOMBIER SATOLAS 1

Poule B : FC GOAL 1

Montent en U16 R2:

Poule A:

FC COLOMBIER SATOLAS 1

Poule B: FC GOAL 1

Descendent en D2:

Poule A: AS BUERS 1 FC VENISSIEUX 2

FC COLOMBIER-SATOLAS 2 repart en D2

Poule B : AS CRAPONNE 2

SPORTING NORD ISERE 1 LYON DUCHERE 2

EN U15 D2

Montent en D1:

Poule A:

AS CHANDIEU HEYRIEUX 1

FC GERLAND FP: 5

Poule B: ES ST PRIEST 1

USEL FOOT 1 FP 19

Poule C

AS MONTCHAT 2

FC VILLEFRANCHE 2 FP:-5

Descendent en D3:

Poule A:

FC MONT BROUILLY 1 évoluera en D4

OL ST GENIS LAVAL 2

ENT USVJ/JONS FP: 25 ne descend pas (au fair-play)

Poule B:

CS MEGINAND 1

STADE AMPLEPUISIEN 1

ES LIERGUES 1 FP: 28

Poule C:

OL LYONNAIS FEM 4 FC CHASSIEU DECINES 2 US VAULX FP: 33

U15 D3

Montent en D2:

Poule A:

FC ROULE MULATIERE 1

SCBTP 1

Poule B:

BRON GD LYON 2 SO PONT DE CHERUY 1

Poule C : AS ECULLY 1 LOSC 1

Poule D:

BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 2

ENT FC RENEINS VAUX/DENICE ARNAS 1

Descendent en D4:

Poule A:

LIMONEST DARDILLY ST DIDIER 2

US MEYZIEU 3 FC LYON 5

FC CORBAS 1 (descend aux lettres)

Poule B:

FC CHASSIEU DECINES 3 SPORTING NORD ISERE 2 SUD LYONNAIS FOOT 2

FC TERNAY 1 (ne descend pas aux lettres)

Poule C:

FC STE FOY LES LYON 2

ES CHARLY 1

FC FRANCHEVILLE 1

AS GREZIEU LA VARENNE 1 (ne descend pas aux lettres)

Poule D : OL RILLIEUX 1

ENT FCBS/US FORMANS 2 FC LAMURE POULE 1

CS NEUVILLE 2 (ne descend pas aux lettres)

U15 D4

Montent en D3:

Poule A:

BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS 3

BEAUJOLAIS FOOT 1



PV 606 DU JEUDI 22 JUIN 2023

Poule B : SC CALUIRE 2 AS ECULLY 2

Poule C : JS IRIGNY 1 AS ST MARTIN EN HAUT 1

Poule D:

US MILLERY VOURLES 4 (ne monte pas barré par équ 3)
FCP ARBRESLE 2
US DES MONTS 1

Poule E: LYON SPORT METROPOLE 1 FC VILLEURBANNE UNITED 1

Poule F: AS PUSIGNAN 1 AS DIEMOZ 1

Poule G : AS MANISSIEUX 1 USEL FOOT 2



ENGAGEMENTS

ARTICLE 2 des Règlements sportifs :

- 2.1. Depuis la saison 2010/2011, les engagements se font directement sur FOOTCLUBS (championnats, coupes, Foot Diversifié...) ainsi que les demandes d'inactivités. Ces engagements seront à régler lors du premier relevé de compte (septembre/octobre). Les clubs qui étaient en inactivité doivent envoyer une lettre d'intention à la commission sportive avant le 31.05 pour préciser qu'ils souhaitent participer au prochain championnat. Ils devront ensuite confirmer leur engagement sur FOOTCLUBS. Les clubs qui n'auront pas écrit avant le 31.05 ne pourront pas participer au championnat à l'exception des dernières divisions du DISTRICT.

Les clubs qui confirment leur inactivité devront le faire également avant le 31 MAI sachant que le District se chargera d'en aviser la LAuRAFoot.

2.2. Chaque année, un certain nombre d'équipes sont soit forfait, soit mises en inactivité, soit mises hors championnat. Ces équipes sont automatiquement rétrogradées en division inférieure la saison suivante. Toutefois, certaines équipes ne redémarrent pas forcément l'année suivante, et se manifestent quelques fois deux ans voire trois ans plus tard. Dès lors il sera fait l'application suivante : (vote de l'AG de juin 2005 à ARNAS). Une équipe forfait général, mise en inactivité, mise hors championnat, doit se réinscrire avant le 31 mai par lettre adressée au District de Lyon et du Rhône département commission sportive et des compétitions. C'est cette lettre qui permettra de réintégrer l'équipe directement dans son niveau inférieur. Si le club ne s'engage pas par écrit avant le 31 mai de l'année de son forfait, inactivité ou déclassement, il ne pourra prétendre pour les saisons suivantes à aucune division à l'exception de la dernière division de District et ce tant en jeunes, qu'en séniors.

Nous vous informons que les engagements sont ouverts sur Footclubs.

Comme les saisons précédentes, tous les engagements de nos compétitions se font uniquement sur Footclubs.

Nous invitons les Clubs à faire le nécessaire rapidement : <u>la date limite des engagements pour les seniors Masculins et Féminins à 11, U20, U18 F. à 11, U17 et U15 (hors dernières divisions) est fixée au **lundi 26 juin 2023.**</u>

Vous devrez également saisir :

Les stades (lieu des rencontres)

Les alternances et concordances

Les jours et horaires des rencontres (si différent de l'horaire légal).

Aucune autre demande que celle saisie sur Footclubs ne sera acceptée.

Au moment des engagements, merci de vérifier sur Footclubs les coordonnées des membres du Club.

Pour rappel, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en "non diffusable". Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.

Le tirage des poules aura lieu le jeudi 29 juin 2023 au siège du District :

Programme des tirages :

- 16h00: U15
- 16h30 : U17
- 17h00 : U20
- 17h30 : Séniors F. D1 à 11 (information poule unique) et U18 F. à 11 (en fonction des engagements)
- 17h45 : Séniors D3
- 18hh15 : séniors D1 et D2

La date limite des engagements pour les dernières divisions du DLR est fixée comme suit :

- Séniors D4 et Séniors Féminines D2 à 11 au dimanche 3 septembre 2023.
- U20 D2 /U17 D3/ U15 D4 / Féminines : Séniors à 8, U18 et U15 à 8 / Vétérans) au dimanche 10 septembre 2023.

COMMISSION FEMININE ET DE FEMINISATION

Tél **04 72 76 01 10**

feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 juin 2023

Présidente : Lydie DI RIENZO

Membre de la Commission : Sylvie Platroz, Mélanie Verguet, Patrice Montagnon, Annick

Di Stéphano, Serge Gourdain

Patrice Montagnon devient votre interlocuteur sur les féminines. La Commission remercie à nouveau Michel Catheland pour son engagement précieux sur le football féminin durant toutes ces années.

Quelques rappels:

Les championnats féminins sont gérés par la commission Compétition au même titre que les championnats garçons. Les demandes & correspondances doivent être effectuées par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Féminines (feminine@lyon-rhone.fff.fr).



FEMININES SENIORS D1 A 11 IDEAL PNEU

1er: EV.S.Genas Azieu 2

Meilleure buteuse du championnat : Melle Ferry (St Martin en Haut)

La remise des Trophées des vainqueures et meilleures buteuses D1 est programmée le jeudi 22 juin 2023 dans les locaux d' **Ideal pneu** à Meyzieu.



FEMININES SENIORS D2 A 11

Poule A

1^{er:}: S.C.B.T.P. 1

Poule B

1^{er}: F.C. Pontcharra St Loup 2



FEMININES SENIORS D1 A 8

Poule A

1^{er:}: F.C. Point du Jour 1

Poule B

1er: St Pierre Mineurs 1



FEMININES U18 D1 A 11

Résultat match de barrage : Vainqueur : Bourg Péronnas 2 Finaliste : Vénissieux F.C.1

L'équipe de Bourg Péronnas 2 montera donc en ligue la saison prochaine.



FEMININES U18 D1 A8

Poule Unique

1^{er :}: Lyon Duchère 1



FEMININES U15 D1 A 11

Poule A

1^{er:}: Villefranche Fc 0

Poule B

1er: Lyon Football Fc 1



FEMININES U15 D1 A 8

Poule A

1^{er :}: F.C. Bords de Saône 1

Poule B

1^{er:}: Ent. H.T Lyonnais/Hbf 1

Poule C

1er:: Oullins Cascol 1



COUPE DE LYON ET DU RHONE (VIAL)

La finale de la Coupe Vial a eu lieu le 17 juin 2023 au Training center OL Stade Gérard Houiller.

Vainqueur : Sud Lyonnais F2023 2 Finaliste : Colombier Satolas 1



SAISON 2023/2024 - ENGAGEMENTS

L'ouverture des engagements est effectif. Pour les Sénior F D1 à 11 et U18 F à 11, la date butoir d'engagement est fixée au Lundi 26 juin 2023

Passé cette date, plus aucune équipe ne sera prise en compte sur le nouveau championnat Sénior F D1 à 11 et U18 F à 11.

Pour les autres catégories, la date butoir des engagements sera donnée ultérieurement.

Comme les saisons précédentes, tous les engagements de nos compétitions se font sur FOOTCLUBS



Vous devrez également saisir :

- -Les stades
- -Les alternances et concordances (aucune autre demande que celle saisie sur footclubs ne sera acceptée)
- -Les jours et horaires des rencontres (si différent de l'horaire légal)
- -Au moment des engagements, bien vérifier sur footclubs les coordonnées des membres du Club. Attention, les numéros de téléphone sont automatiquement basculés en "non diffusable". Veiller à ce que certains numéros soient diffusables afin que les membres du Bureau soient joignables.

U18 F – Le tirage de poules aura lieu **le Lundi 29/06/2023 au DLR** – Des informations et détails complémentaires sont donnés sur le PV de la Commission sportive de la semaine. Les **Séniors D1 à 11** ne sont pas concernées par le tirage car poule unique. Les responsables des équipes U18F et Séniors F sont les bienvenus à ce tirage au cours duquel de multiples informations seront données.

La **Plénière de fin de saison sera organisée le 1**^{er} juillet 2023 dans les locaux du District de Lyon et du Rhône – 9h00/12h00.

La présence de tous les clubs est souhaitée. A cette occasion, les fanions seront remis à tous les 1^{er} de chaque poule Seniors F / U18F/U15F. Ces clubs sont priés d'être représentés impérativement (Limité à deux personnes par club). Bilan 2022/2023 et informations sur la saison 2023-2024

COMMISSION FUTSAL

04 72 76 01 07

futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 juin 2023

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Membres de la commission : M. Lionel POIRIER, M. Bernard LACHAPELLE, M. Thierry BOLZE, J. HERNANDEZ

Les courriers concernant le FUTSAL doivent être adressés par mail à cette commission : futsal@lyon-rhone.fff.fr



AVIS A TOUS LES CLUBS

La saison 2022/2023 s'achève, et avant de dresser un rapport d'activité et le bilan sportif, il est demandé aux clubs qui ne désirent pas s'engager en 2023/2024 de vouloir bien en faire part à la commission dans les meilleurs délais, afin de préparer au mieux la gestion du prochain championnat.

Pour info, la traditionnelle A.G. aura lieu le *Samedi 02 Septembre 2023 à 10 h au district,* avec la remise des fanions aux clubs champions de leur catégorie. Nous reviendrons bien evidemment sur l'ordre du jour de cette A.G.

A NOTER :

En cas de changement de lieu , date ou horaires , les clubs doivent imperativement utiliser footclubs , la commission ne peut etre sollicitée qu'en cas d'extreme nécessité Les horaires réglementaires sont les suivants :

Vendredi : 18h à 21h45 Samedi : 10h à 21h45 Dimanche : 10h à 19h

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi : 18h à 21 h

Les zones (rappel)

VERTE : Jusqu'à 16h le lundi qui precede de 13 jours le dimanche de la rencontre

ORANGE: jusqu'à 16h le lundi qui précéde de 6 jours le dimanche de la rencontre, accord de l'adversaire obligatoire **ROUGE**: de 16h le lundi qui précéde le dimanche de la rencontre; modification interdite sauf accord explicite de la commission,



Les changements de terrain ne necessitent pas l'accord de l'adversaire ; il faut l'en informer , ainsi que la commission , l'arbitre et le délégué eventuel.



CHAMPIONNAT MASCULIN

MONTEES ET DESCENTES 2022/2023

D1 Montée en Ligue: Limonest/Dardilly 2

Descentes en D2: Jonage – Cotiere de l'Ain – Revolee

D2 : montées en D 1 : Lentilly – Martel Caluire 3 – Vaulx United– ALF 3

Descentes en D3: Deportivaulx – Vaugneray – A S S V V

Jonage 2 - Oullins - Mornant 2

D 3 : montées en D2 : Givors – Chassieu/Décines – Futsal Vaulx 3

FTJ – Lyon 8 – Martel Caluire 4

Les clubs de ALF et Futsal Vaulx ont l'interdiction d'engager une équipe en coupe de Lyon et du Rhône ainsi que de l'avenir, la saison prochaine.

POULE SAISON 2023/2024

D1: NOUVELLE GENERATION - O. LYONNAIS 2 - AS SAINT PRIEST FUTSAL 2 - FOOT SALLE CIVRIEUX 2 - AS MONTCHAT LYON - FUTSAL DE VAULX 2 - GOAL FUTSAL CLUB 3 - VENISSIEUX FC 2 - LENTILLY - AMATEUR LION FIDUSIEN 3 - MARTEL CALUIRE 3 - VAULX UNITED

D2: JONAGE – COTIERE DE L'AIN – LA REVOLEE – ST GENIS LAVAL – AC MEYZIEU – TERNAY — SUD AZERGUES – FC VAULX 2 – CIVRIEUX 3 – FC CROIX ROUSSE — FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS – CONDRIEU 2 - LYON 6 – GOAL 4 – NOUVELLE GENERATION – MIONS – GIVORS – CHASSIEU/DECINES – FUTSAL TIGNIEU/JAMEYZIEU – LYON 8 – VAUGNERAY MARTEL CALUIRE 4 – FUTSAL VAULX 3 - MUROISE/GRENAY.

LES INSCRIPTIONS POUR LA SAISON PROCHAINE SONT OUVERTES VIA FOOTCLUBS MERCI DE VOS ACTIONS



CHAMPIONNAT FEMININ

Le championnat futsal féminin D1 se termine et la commission remercie toutes les équipes pour le bon esprit affiché, ainsi que nos arbitres pour leur disponibilité malgré les nombreux reports.

Afin de gérer au mieux la prochaine saison, la commission vous prie de bien vouloir lui faire part de votre réengagement pour 2023/2024 dans les meilleurs délais.

Nouveaux clubs engagés à ce jour et autorisés par le Président du District, Arsène MEYER :

- -Valence, district Drome-Ardèche
- -PLCQ, (Unieux) district de la Loire

A cet effet, les rencontres à domicile de ces clubs, ainsi que ceux de Rives, district de l'Isère, devront se dérouler le samedi ou le dimanche, dans la mesure du possible, eu égard au déplacement;

Notez: AG futsal le samedi 2 septembre à 10h au district; votre présence est souhaitable; nous définirons une date pour élaborer le calendrier et noter les coordonnées des responsables.

Dans le cas très probable d'un nombre d'équipes entre 8 et 12, notre championnat devra débuter impérativement au plus tôt (mi-octobre si possible).

Roland Brouat, Président de la Commission.



CHAMPIONNAT JEUNES

Finale du championnat U18 du Dimanche 18 JUIN:

Résultat : MARTEL CALUIRE à LYON MOULIN A VENT 6-5

Champion U18: MARTEL CALUIRE

Finale du championnat U15 du Samedi 17 JUIN

Résultat: LYON MOULIN A VENT 1 à LYON MOULIN A VENT 2 4-5

Champion U15: LYON MOULIN A VENT 2

COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél **04 72 76 01 05** loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 20 juin 2023

Président: Mr Gerard Meï

Membres de la commission : Mrs Christian Bourlioux , Patrick Durbiano, Simon Lesniohski, Olivier Robert, Manuel De

Oliveira, Jérôme Hernandez

Prochaine réunion le mardi 27/06/2023

RESULTAT JOURNEE FINALE A 8:

- 1- FRANCHEVILLEVOIS 2
- 2- CALUIRE 3
- 3- VERNAISON
- 3- ASUL 4
- 5- BELLECOUR 2
- 6-ST SIMON
- 7- BRON GRAND LYON
- 8- PIERRE BENITE
- 9- BUERS
- 10- EVEIL DE LYON

Vainqueur du challenge Foot Loisir à 8 saison 2022/2023 : FRANCHEVILLOIS 2, Bravo

RESULTAT JOURNEE FINALE A 11:

ASVEL FOOT

SCBTP CFI

- 3 MONTANAY
 - 5- PUSIGNAN
 - 6- LAMBRETTA
 - 7- ROULE MULATIERE 3
 - 8- FAR CROIX ROUSSE
 - 9- USEL
 - 10- SPORTING GONE
 - 11- AIGLONS
 - 12- IRIGNY
 - 13- COSTAUD
 - 14-ST PRIEST

Vainqueur du challenge Foot Loisir à 11 saison 2022/2023 : ASVEL FOOT, Bravo

RESULTAT JOURNEE FINALE A 8 FEMININ:

- 1- CS REYRIEUX
- 2- FC TERNAY
- 3- AS CRAPONNE

Vainqueur du challenge Foot Loisir à 8 saison 2022/2023 : CS REYRIEUX, Bravo

RESULTAT CHALLENGE A 8 MASCULIN:

Poule v:

- 1- Caluire 1
- 2- Hall eclectique
- 3- Bellecour 1
- 4- Bron grand lyon
- 5- Charly 1
- 6- Lyon ouest 1
- 7- Pusignan 2

NC : St foy les lyon 2 NC : St foy les lyon 3 NC : Saone mt d'or

Poule w:

- 1- Bellecour 2
- 2- Menival
- 3- Cheminots vaise
- 4- Goal fc 3
- 5- Lyon ouest 2
- 6- St simon
- 7- Eveil de lyon

NC : E2ce NC : Lyon 8 NC : Asvel

Poule x:

- 1- Franchevillois 2
- 2- Chaponost
- 3- Brignais
- 4- Vernaison
- 5- Vaugneray
- 6- St romain echalas
- 7- Millery vourles

NC: Treves

NC: Point du jour

Poule y:

- 1- Assul 4
- 2- Boige vignal
- 3- Soso
- 4- Caluire 2
- 5- Buers
- 6- Troll sport

NC : St fons

Forfait : Vaulx

Forfait: Venissieux

Poule z

- 1- Caluire 3
- 2- Simandres 2
- 3- Chaponnay
- 4- Asul 3

- 5- Colombier satolas
- 6- Pierre benite

NC : Pusignan 3 Forfait : Med

RESULTAT CHALLENGE A 11:

Poule A: seul le fair-play compte

- 1- Simandres 1
- 2- Ess st priest
- 3- Aqueducs de beaunant
- 4- Springboy
- 5- Ail manissieux 1
- NC: Genas/azieu
- NC: St foy les lyon
- NC: St cyr mt d'or

Poule B: seul le fair-play compte

- 1- Irigny
- 2- Lyon fc2
- 3- Duqueine
- 4- Aiglons
- 5- Lyon décines
- 6- Juve st pierre
- NC: Air inter
- NC: Assurances lyonnaises
- NC: Athletico st priest
- NC: Corbas 3

Poule C:

- 1- Meginand 2
- 2- Sud ouest 69
- 3- Roule mulatiere 2
- 4- Ecully
- 5- Grézieu la varenne
- 6- St cyr mt d'or 2
- 7- Franchevillois 1
- NC: Franchevillois 3
- NC: Goal fc 2
- NC: Craponne

Poule D:

- 1- Montanay
- 2- Liergues
- 3- Costaud
- 4- Chazay
- 5- Formant st didier
- NC: Goal fc 4
- NC: Ldsd
- NC: Meginand 1
- NC : Belligny



FOOT LYON RHÔNE

PV 606 DU JEUDI 22 JUIN 2023

Poule E:

- 1- Roule mulatiere 3
- 2- Asvel
- 3- Colombière
- 4- Asul 2
- 5- Sporting gones
- 6- Rimskyades
- 7- Goal 1
- 8- Fc Iyon 3
- 9- Al gones
- 10- Lyon 8

Poule F:

- 1- Feyzin 2
- 2- Far croix rousse
- 3- Scbtp
- 4- Lambretta
- 5- Organismes sociaux
- 6- Domtac
- 7- Hapoel
- 8- Official Iyon

NC: Montchat 2

NC: Rhone sud

Poule G:

- 1- Usvj
- 2- Pusignan
- 3- Cfi
- 4- Fccl
- 5- All star soccer
- 6- Cerbères
- 7- Usel
- 8- Ail manissieux 2
- 9- Montchat 1

NC: Simandres 4

Poule H:

- 1- Mizerieux trevoux
- 2- Feyzin 1
- 3- Lyon metropole
- 4- Mions
- NC: Ascbl
- NC: Asul 1
- NC : Chassieux/décines
- NC : Corbas 2
- NC: Chaponost

IMPORTANT:

Saison 2023/2024 : les fiches de renseignements seront disponibles à partir du mardi 27 juin 2023 sur le site du district

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du jeudi 15 juin 2023

Présents: S. Boisset - G. Pistol - A. Fezza - D. Combier - F. Bédiat - C. Perrot - G. Sève - C. Robert.

Excusé: Z. Benslimane

Rappel: les feuilles de festifoot U7 et U9 doivent être envoyées au Groupement par courrier (et non par mail).

ADRESSE POSTALE DU GROUPEMENT : bien mettre les feuilles de match sous enveloppe et inscrire l'adresse comme suit : O.S.VILLEFRANCHE - GROUPEMENT BEAUJOLAIS / 535 avenue Saint Exupéry, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

<u>Pour information</u> : toute équipe absente sur les rencontres du 3 juin sera considérée comme forfait (avec amende concernée).



COMMISSION U9

Zinedine BENSLIMANE tél. 06 27 11 30 60

COMPTE RENDU DU SAMEDI 13 MAI 2023

Manque feuille d effectif de SUD AZERGUES FOOT (dernier rappel) sur le site de Bully.

COMPTE RENDU DU SAMEDI 3 JUIN:

<u>Feuilles de festifoot reçues</u>: A GLEIZE: Manque feuille d'effectif de Belleroche.

Feuilles de festifoot non reçues à ce jour : site de CHAZAY - LA TOUR DE SALVAGNY - ST GEORGES.



COMMISSION U11

Gilbert SEVE tél.06 22 82 74 09 - Franck BEDIAT 06 08 60 45 23

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES AU 15 JUIN :

Journée du 3 juin :

Sites de CHAZAY et AMPLEPUIS. Nous faire parvenir également un compte rendu de cette journée avant le 22 juin.



COMMISSION U13

Guy PISTOL (responsable championnat et coupe Festival) tél. 06 32 88 07 18 Coupe du Beaujolais : responsable Ahmed FEZZA tél. 06 50 16 23 05

FEUILLES MANQUANTES DE LA JOURNEE DU 3 JUIN :

Sites de CHAZAY et AMPLEPUIS. Nous faire parvenir également un compte rendu de cette journée avant le 22 juin. La dernière permanence est prévue le jeudi 22 juin.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances estivales et vous pouvez déjà noter la date de la prochaine assemblée générale du groupement Beaujolais prévue le vendredi 1^{er} septembre 2023 à 19 h 30, salle de spectacle de La Tour de Salvagny, allée de La Mairie.

GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél **04 78 84 18 48**

lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du lundi 19 juin 2023

GROUPEMENT LYON-METROPOLE - Boite Postale 12233 – 69607 VILLEURBANNE cedex

Siège: 93 rue du 4 aout – 69100 VILLEURBANNE Tél / Fax: 04.78.84.18.48 - Mail: lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr



SECRETARIAT

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD

Les engagements sont ouverts sur FootClubs, un petit rappel n'oubliez pas en **U 13** de demander l'alternance ou concordance de vos équipes pour éviter de vous retrouver avec toutes les équipes désignées à la maison a la même date, renseignez également le terrain si vous en possédez plusieurs, si vous n'avez qu'un terrain n'engagez pas plus de 4 équipes en u 13 car vous ne pourrez recevoir que 2 équipes à la fois.

Pour la saison prochaine nous recherchons un club pour l'accueil de l'AG de groupement le jeudi 7 septembre à 18h30, merci de nous faire l'offre.



AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club :	500080	OLYMPIQUE LYONNAIS			
Dossier :	21151101	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	26	GLM Forfait U11		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Dossier :	21152043	du 15/06/2023			
Personne : Motif :	10	Duning a Confest III 1	TRE - TRESORERIE	Data diaffat Data da fin. Fin néaidina	N.A
Décision :	18 18	Brevenne Forfait U11 Brevenne Forfait U11		Date d'effet Date de fin Fin récidive 12/06/2023 12/06/2023	Montant 20,00€
Decision .	10	brevenile Forfait OTT		12/00/2023 12/00/2023	20,000
Club :	500124	A.S. VILLEURBANNE EV. LYONN	NAIS		
Dossier :	21151081	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	26	GLM Forfait U11		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		12/06/2023 12/06/2023	40,00€
Club :	504256	F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAI	us		
Dossier :	21151150	du 14/06/2023			
Personne:		1.,00,2020	TRE - TRESORERIE		
Motif:	29	Beaujolais Feuille incomplète U11		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	29	Beaujolais Feuille incomplète U11		12/06/2023 12/06/2023	5,00€
Club :	504303	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU			
Dossier :	21151103	du 14/06/2023			
Personne:			TRE - TRESORERIE		
Motif:	26	GLM Forfait U11		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Club :	504416	ENT.S. CHARLY F.			
Dossier :	21151105	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	27	GLM Forfait U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	27	GLM Forfait U13		12/06/2023 12/06/2023	40,00€
Club :	504460	F.C. FRANCHEVILLOIS			
	21152045				
Dossier : Personne :	21152045	du 15/06/2023	TRE - TRESORERIE		
Motif:	162	Brevenne FM non parvenue	INE - INESONEME	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	162	Brevenne FM non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Club :	504502	OLYMPIC SATHONAY-CAMP F	OOTBALL		
Dossier :	21152028	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	150,00€
Club :	504563	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LY	/ON		
Dossier :	21152046	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	18	Brevenne Forfait U11		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
	4.0	D		12/06/2022 12/06/2022	20,00€
Décision :	18	Brevenne Forfait U11		12/06/2023 12/06/2023	20,000

<u></u>			TOE TOECODEDIE		
Personne : Motif :	162	Brevenne FM non parvenue	TRE - TRESORERIE	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	162	Brevenne FM non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
				,_,_,	
Club :	504723	F.C. VAULX EN VELIN			
Dossier :	21151165	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	66	Saône Métropole Forfait U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	66	Saône Métropole Forfait U13		19/06/2023 19/06/2023	20,00€
Dossier :	21151167	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	100,00€
Club :	505605	F.C. LYON FOOTBALL			
Dossier :	21151057	du 14/06/2023			
Personne:	21131037	dd 14/00/2023	TRE - TRESORERIE		
Motif:	26	GLM Forfait U11	THE INLOCKERIE	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
2 00.0.0				,	20,000
Club :	513735	F.C. CROIX ROUSSIEN LYON			
Dossier :	21151169	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	66	Saône Métropole Forfait U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	66	Saône Métropole Forfait U13		19/06/2023 19/06/2023	20,00€
Dossier :	21151171	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Club :	515453	A.S. ECULLY F.			
	21151173	d.: 14/06/2022			
Dossier:	211511/3	du 14/06/2023	TRE TRECORERIE		
Personne : Motif :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	TRE - TRESORERIE	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Decision .	33	Saone Wetropole realine from parveirae		12,00,2023 12,00,2023	30,000
Club :	516402	LYON CROIX ROUSSE F.			
Dossier :	21151180	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	66	Saône Métropole Forfait U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	66	Saône Métropole Forfait U13		19/06/2023 19/06/2023	20,00€
Dossier :	21151181	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	61	Saône Métropole Feuille incomplète U13		12/06/2023 12/06/2023	5,00€
Club :	516533	C. LYON OUEST S.C.			
					
Dossier:	21151172	du 14/06/2023			
Personne:	5 0	6.0. 14(1)	TRE - TRESORERIE	B . II	
Motif:	59 50	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Club :	519027	A.S. SOUCIEU EN JARREST			
J.42 .	313021	A.S. SOUCIEU EIT JANNES!			

					_
Dossier:	21152049	du 15/06/2023			
Personne : Motif :	162	Provenne EM non nancenue	TRE - TRESORERIE	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	162	Brevenne FM non parvenue Brevenne FM non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
2 00131011 .	102	breverine (10) non parvenue		12/00/2020 12/00/2020	30,000
Club :	520061	O. ST GENIS LAVAL			
Dossier :	21152051	du 15/06/2023			
Personne:	21132031	44 13/00/2023	TRE - TRESORERIE		
Motif:	162	Brevenne FM non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	162	Brevenne FM non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Club :	520066	LYON - LA DUCHERE			
Dossier :	21151175	du 14/06/2023			
Personne :		, , , , , , ,	TRE - TRESORERIE		
Motif:	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	100,00€
Club :	523483	A.S. DE MONTCHAT LYON			
Dossier :	21151059	du 14/06/2023			
Personne :		,,	TRE - TRESORERIE		
Motif:	26	GLM Forfait U11		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Dossier:	21151064	du 14/06/2023			
Personne:			TRE - TRESORERIE		
Motif:	27	GLM Forfait U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	27	GLM Forfait U13		12/06/2023 12/06/2023	40,00€
Club :	523565	EVEIL DE LYON			
Dossier:	21152027	du 15/06/2023			
Personne:			TRE - TRESORERIE		
Motif:	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Club :	523650	FOOTBALL CLUB LIMONEST DARI	DILLY SAINT-DIDIER		
Dossier :	21152032	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Club :	523960	ET.S. TRINITE LYON			
Dossier :	21151066	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	26	GLM Forfait U11		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		12/06/2023 12/06/2023	80,00€
Club :	524491	U.S. OUEST LYONNAIS VAUGNERA	AY		
Dossier :	21152052	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	162	Brevenne FM non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	162	Brevenne FM non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Club :	525631	AM.LAIQ. MIONS			

Dossier:	21150095	du 12/06/2023 Futsal D2/ Phase U	nique	Poule B	24607980	10/06/2023
Personne :		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	TRE - TRESORERIE			
Motif:	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montani
Décision :	124	Frais de délégation		12/06/2023	12/06/2023	25,00€
Dossier :	21150410	du 13/06/2023 Futsal D2/ Phase U	nique	Poule B	24607980	10/06/2023
Personne:			TRE - TRESORERIE			
Motif:	10	Feuille incomplete			Date de fin Fin récidive	
Décision :	10	Feuille match incomplète		12/06/2023	12/06/2023	10,00€
Club :	526195	A.S. GREZIEU LA VARENNE				
Dossier :	21152053	du 15/06/2023				
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	85	Brevenne Forfait U13		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montant
Décision :	85	Brevenne Forfait U13		12/06/2023	12/06/2023	20,00€
Dossier:	21152054	du 15/06/2023				
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	18	Brevenne Forfait U11		Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montant
Décision :	18	Brevenne Forfait U11		12/06/2023	12/06/2023	20,00€
Club :	528353	O. DE VAULX EN VELIN				
Dossier:	21152029	du 15/06/2023	THE THECONERIE			
Personne : Motif :	59	Saâna Mátronala Fauilla non narvanua	TRE - TRESORERIE	Data d'offat	Date de fin Fin récidive	e Montant
Décision :	59 59	Saône Métropole Feuille non parvenue Saône Métropole Feuille non parvenue			12/06/2023	
Decision .	33	Saone Metropole i edille non parvenue	-	12/00/2023	12/00/2023	150,00€
Club :	529291	U.S. VAULX EN VELIN				
Dossier:	21152035	du 15/06/2023				
Personne:			TRE - TRESORERIE			
Motif:	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	2	Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue	•	12/06/2023	12/06/2023	100,00€
Dossier:	21152036	du 15/06/2023				
Personne:			TRE - TRESORERIE			
Motif:	66	Saône Métropole Forfait U13			Date de fin Fin récidive	
Décision :	66	Saône Métropole Forfait U13		19/06/2023	19/06/2023	20,00€
Club :	530052	F. C. SAINT CYR - COLLONGES -	MONT D'OR			
Dossier :	21151177	du 14/06/2023				
Personne:	211311//	44 14/00/2023	TRE - TRESORERIE			
Motif:	66	Saône Métropole Forfait U13	THE THESONETHE	Date d'effet	Date de fin Fin récidive	e Montant
Décision :	66	Saône Métropole Forfait U13			19/06/2023	20,00€
cı. ·	F2222		we.			
Club :	532336	A.S. ALGERIENNE VILLEURBANI	VE			
Dossier:	21151097	du 14/06/2023				
Personne:			TRE - TRESORERIE			
Motif:	26	GLM Forfait U11			Date de fin Fin récidive	
Décision :	26	GLM Forfait U11		12/06/2023	12/06/2023	20,00€
Dossier:	21151098	du 14/06/2023				
Personne :			TRE - TRESORERIE			
Motif:	27	GLM Forfait U13			Date de fin Fin récidive	
Décision :	27	GLM Forfait U13		12/06/2023	12/06/2023	20,00€
Club :	533109	F.C. GERLAND LYON				

DISTRICT DE	LYON ET DU RH	IONE			Dossiers par club*
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	26	GLM Forfait U11	THE THESOMETHE	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montan
Décision :	26	GLM Forfait U11		12/06/2023 12/06/2023	20,00
Dossier :	21151085	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif :	27	GLM Forfait U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montan
Décision :	27	GLM Forfait U13		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Club :	536929	R.C. BELIGNY VILLEFRANCHE			
Dossier :	21151123	du 14/06/2023			
Personne :		2.,00,202	TRE - TRESORERIE		
Motif :	32	Beaujolais Forfait U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montan
Décision :	32	Beaujolais Forfait U13		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Club :	541589	MENIVAL F.C.			
Dossier :	21151182	du 14/06/2023			
Personne:	21131102	44 14/00/2023	TRE - TRESORERIE		
Motif:	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Dossier :	21151183	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	66	Saône Métropole Forfait U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montan
Décision :	66	Saône Métropole Forfait U13		19/06/2023 19/06/2023	40,00€
Club :	541812	AV. S. DE GENAY			
Dossier :	21151168	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Club :	544460	CALUIRE SP.C.			
Dossier :	21152034	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	100,00€
Club :	546355	F.C. BORDS DE SAONE			
Dossier :	21152031	du 15/06/2023			
Personne :		, , · ·	TRE - TRESORERIE		
Motif:	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montani
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Club :	547090	J.ST.O. GIVORS			
Dossier :	21152055	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	162	Brevenne FM non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	162	Brevenne FM non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	100,00€
Dossier :	21152056	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	18	Brevenne Forfait U11		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	18	Brevenne Forfait U11		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Dossier :	21152057	du 15/06/2023			
Personne:	0.5	Barrer F. 6 % 146	TRE - TRESORERIE	Date dieffer Date 1 C	
Motif :	85	Brevenne Forfait U13		Date d'effet Date de fin	Montant
Généré le 22	/6/2023 à 16:5	6:28 par Anne-Lise RICHARD			PAGE 5 DE 9

				Fin récidive	
Décision :	85	Brevenne Forfait U13		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Dossier :	21152060	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	146	Brevenne forfait U9		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	146	Brevenne forfait U9		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Club :	549420	F.C. GRIGNY			
Dossier :	21152063	du 15/06/2023	The Theconenic		
Personne : Motif :	146	Brevenne forfait U9	TRE - TRESORERIE	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	146	Brevenne forfait U9		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
	2.0	2.0.0		,00,_000	20,000
Club :	549463	RHONE SUD F.C.			
Dossier :	21152065	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	146	Brevenne forfait U9		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	146	Brevenne forfait U9		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Club :	549484	U.S. MILLERY VOURLES			
Dossier :	21152066	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	162	Brevenne FM non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	162	Brevenne FM non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Club :	551384	BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLA	IS		
Dossier :	21151139				
Personne:	21131133	du 14/00/2023	TRE - TRESORERIE		
Motif:	32	Beaujolais Forfait U13	THE THEOGRAM	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	32	Beaujolais Forfait U13		12/06/2023 12/06/2023	40,00€
Club :	551420	F. C. DU FRANC LYONNAIS			
Dossier :	21152037	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Club :	552157	F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE			
Dossier : Personne :	21152067	du 15/06/2023	TRE - TRESORERIE		
Motif:	85	Brevenne Forfait U13	THE - THESOMERIE	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	85	Brevenne Forfait U13		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Dossier :	21152068	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	146	Brevenne forfait U9		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	146	Brevenne forfait U9		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
					1
Club :	552780	S. C. BIGARREAUX			
Club:	552780	S. C. BIGARREAUX			
Dossier :	552780 21152069		TRE - TRESODEDIE		
			TRE - TRESORERIE	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Dossier : Personne :	21152069	du 15/06/2023	TRE - TRESORERIE	Date d'effet Date de fin Fin récidive 12/06/2023 12/06/2023	Montant 20,00€

Club :	553724	HAUTE BREVENNE FOOTBALL			
Dossier :	21152070	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	85	Brevenne Forfait U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	85	Brevenne Forfait U13		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Club :	553949	C. S. LYON 8			
Dossier :	21151100	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	26	GLM Forfait U11		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Club :	554474	CHAZAY F. C.			
Dossier :	21151125	du 14/06/2023			
Personne:		1.,00,1010	TRE - TRESORERIE		
Motif :	156	Beaujolais Feuille non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	156	Beaujolais Feuille non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Club :	560508	GRAND OUEST ASSOCIATION I	YONNAISE		
Dossier :	21151186	du 14/06/2023			
Personne:			TRE - TRESORERIE		
Motif:	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	59	Saône Métropole Feuille non parvenu	е	12/06/2023 12/06/2023	500,00€
Dossier:	21151189	du 14/06/2023			
Personne:			TRE - TRESORERIE		
Motif:	66	Saône Métropole Forfait U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	66	Saône Métropole Forfait U13		19/06/2023 19/06/2023	20,00€
Club :	560530	FOOTBALL CLUB MEYS GREZIE	:U		
Dossier :	21152071	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	85	Brevenne Forfait U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	85	Brevenne Forfait U13		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Dossier:	21152073	du 15/06/2023			
Personne:			TRE - TRESORERIE		
Motif:	162	Brevenne FM non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	162	Brevenne FM non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Club :	563771	SUD AZERGUES FOOT			
Dossier :	21151118	du 14/06/2023			
Personne:	21131110	du 11,00,2020	TRE - TRESORERIE		
Motif:	39	Beaujolais Feuille match Hors délai		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	39	Beaujolais Feuille match hors délai		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
		,			·
Club :	580613	C. S. MEGINAND			
Dossier :	21152074	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	162	Brevenne FM non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
woth.					
Décision :	162	Brevenne FM non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€

Dossier :	21152075	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	162	Brevenne FM non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	162	Brevenne FM non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Dossier :	21152076	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	18	Brevenne Forfait U11		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	18	Brevenne Forfait U11		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Club :	582303	UNION SPORTIVE DES MONT	TS .		
Dossier :	21152077	du 15/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	162	Brevenne FM non parvenue		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	162	Brevenne FM non parvenue		12/06/2023 12/06/2023	50,00€
Club :	582331	BEAUJOLAIS FOOTBALL			
Dossier :	21151127	du 14/06/2023			
Personne:			TRE - TRESORERIE		
Motif :	32	Beaujolais Forfait U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	32	Beaujolais Forfait U13		12/06/2023 12/06/2023	40,00€
Dossier :	21151135	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	36	Beaujolais Forfait U11		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	36	Beaujolais Forfait U11		12/06/2023 12/06/2023	40,00€
Club :	582739	VENISSIEUX FOOTBALL CLUB			
Dossier :	21150098	du 12/06/2023 Match Barrage U	18 F A 11/Phase Unique	Poule Unique 25837801 11/0	06/2023
Personne:	21130030	au 12/00/2020 Mater Barrage 0	TRE - TRESORERIE	1 out o mque 25057001 11/	00,2025
Motif:	124	Frais de délégation		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		12/06/2023 12/06/2023	25,00€
Dossier :	21151106	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif:	27	GLM Forfait U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	27	GLM Forfait U13		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Club :	582775	FC RENEINS VAUXONNE			
Dossier :	21151143	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif :	32	Beaujolais Forfait U13		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	32	Beaujolais Forfait U13		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
Dossier :	21151147	du 14/06/2023			
Personne :			TRE - TRESORERIE		
Motif :	29	Beaujolais Feuille incomplète U11		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	29	Beaujolais Feuille incomplète U11		12/06/2023 12/06/2023	5,00€
Club :	590385	SPORTING CLUB BRON TERR	AILLON		
Dossier :	21151094	du 14/06/2023			
Personne:		,,====	TRE - TRESORERIE		
Motif :	26	GLM Forfait U11		Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Décision :	26	GLM Forfait U11		12/06/2023 12/06/2023	20,00€
					· · · · · ·
Dossier :	21151095	du 14/06/2023			
Dossier : Personne :	21151095	du 14/06/2023	TRE - TRESORFRIF		
Dossier : Personne : Motif :	21151095 27	du 14/06/2023 GLM Forfait U13	TRE - TRESORERIE	Date d'effet Date de fin Fin récidive	Montant
Personne :		. ,	TRE - TRESORERIE	Date d'effet Date de fin Fin récidive 12/06/2023 12/06/2023	Montant 20,00€

Club :	590544	ALF FUTSAL - AMATEUR LYON F	IDESIEN				
Dossier :	21150093	du 12/06/2023 Futsal D2/ Phase Ur	nique	Poule B	2460	7980	10/06/2023
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif:	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		12/06/2023	12/06/2023		25,00€
Club :	790167	CALUIRE FOOTBALL FEMININ 19	068				
Dossier :	21151191	du 14/06/2023					
Personne :			TRE - TRESORERIE				
Motif:	59	Saône Métropole Feuille non parvenue		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant

12/06/2023 12/06/2023

Saône Métropole Feuille non parvenue

Décision :

59

50,00€